

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	095	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.3	Désignation de représentants

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **28 novembre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Françoise LACAPERRE  
Mme Corinne QUEVILLY

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER  
Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Frank GOBBATO

**Objet :** Désignation des membres de la Commission consultative des marchés à procédure adaptée (MAPA)

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

Par délibération en date du 23 mai 2019, le Conseil municipal a décidé d'instituer une commission consultative des MAPA et d'approuver le guide interne des bonnes pratiques de la commande publique.

En vertu de son article 5, ce guide précise que cette commission est instituée par le conseil municipal et que ses membres sont appelés à siéger pour tous les marchés à procédure adaptée, d'un montant supérieur à 25 000 €.

A ce jour, les membres de la Commission d'appel d'offres siègent par défaut à cette commission. Aussi, par souci de visibilité, Monsieur le Maire propose de constituer la Commission des MAPA en désignant les mêmes membres titulaires et suppléants.

Par ailleurs, il souhaite, dans une volonté de transparence, que les membres suppléants soient systématiquement informés des réunions pour y participer s'ils le souhaitent, étant précisé que seuls les titulaires pourront émettre un avis.

Enfin, il propose à l'assemblée de préciser dans le guide que les plis seront ouverts par les services pour analyse avant présentation en commission, moyennant un dispositif de contrôle interne, afin de ne pas multiplier les réunions.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- de désigner la commission MAPA comme suit :

<b>COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE</b>	
<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
1- Valérie MANISSOL	1-Corinne QUEVILLY
2- Joël VAN DEN BON	2- Loïc DESANGLES
3- Thierry THOREAU	3- Françoise LACAPERE
4- Sylvie COLAS	4- Christiane PREVITALI
5- Julien PELLICER	5- Patricia MARROCQ

- d'approuver les modifications à porter au guide concernant la présence des membres suppléants à titre d'information, ainsi que l'ouverture des plis avant la réunion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Frank GOBBATO



Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 2 DEC. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 2 DEC. 2022**